







### 3. État initial de l'environnement

#### 3.1 Le cadre physique

##### 3.1.1. Géologie

Les formations géologiques rencontrées sur le territoire de Beautiran sont peu diversifiées, superficielles, récentes et pour la majeure partie attribuable au système de la Garonne.

On trouve des argiles des palus sur les parties basses du territoire communal. Ce sont des alluvions fluviales composées de dépôts argilo-sableux. Le lit majeur du Gât Mort se compose également de cette formation argileuse. En bordure du palus se développe une terrasse de sables, graviers et gros galets jaunâtres peu ou pas argileux. La terrasse haute est de la même composition, mais dans une matrice plus argileuse. Cette formation s'étend sur tout le Sud-Ouest du territoire communal.



Des alluvions issues de la Garonne au niveau du palus



La terrasse de sables, graviers et galets sur les hauteurs de la commune



Géologie sur la commune du Beautiran  
(source : BRGM)

Sur la partie Ouest, le site est issu de la formation de versant. Il s'agit principalement de sables argileux à graviers épars colluvionnés (CFD (1)) d'une épaisseur supérieure à 1 mètre.

Sur la partie Est, le site est issu de la formation fluviale. Il s'agit principalement d'argiles des Palus (Fyb) (argiles limoneuses et tourbeuses).

### 3.1.2. Topographie

Le territoire communal de Beautiran ne présente pas de fort contraste topographique. Les pentes douces s'étirent depuis les hauteurs de Couloumey au Nord-Ouest jusqu'à la Garonne vers l'Est et vers le Gât Mort au Sud-Est. Cette topographie peu marquée est bien dessinée par le vallon du Gât Mort et par les palus de la Garonne. La topographie communale varie donc entre plaine humide et colline douce.

C'est donc l'eau qui a façonné le socle et les paysages de la commune.

L'altitude du site d'étude est de l'ordre de 4 à 5 mètres NGF.





### 3.1.3. Hydrographie et hydrogéologie

#### 3.1.3.1. Hydrographie

La Garonne et le Gât Mort constituent les axes principaux de la trame bleue du territoire communal. Ils constituent les limites naturelles à l'Est et au Sud de la commune de Beautiran.

Ils sont tous les deux bordés par une zone humide de largeur variable.

La Garonne et le Gât Mort sont soumis aux influences des marées. Le fonctionnement du territoire communal est fortement contraint par le système hydrologique au regard du risque d'inondation lié au fleuve et à la rivière. Le Gât Mort est un tributaire de la Garonne. A la hauteur de Beautiran, son cours se dédouble et génère un milieu inondé où alternent prairies et forêts humides voire marécageuses.

La configuration relativement plane et large de la vallée de la Garonne constitue une vaste zone d'étalement de ses eaux lors des périodes de crues. Les palus, très tôt mis en valeur par l'homme au regard de leurs grandes potentialités agricoles, ont fait l'objet d'un assainissement par la mise en place d'un réseau de fossés destinés à évacuer les eaux envahissantes sur les bases du réseau hydrographique d'origine constitué par la Rouille de Pajas, la veille Rouille de Boutric, l'Estey de l'Ins,... Un étang à vocation récréative a été réalisé dans le secteur du palus, derrière l'église.







*La proximité du Gât Mort*

Le site lui-même est localisé à environ 150 mètres Gât Mort.

### 3.1.3.2. Hydrogéologie

#### a) Les données de terrain

L'ensemble des terrains sur lesquels s'étendent les basses vallées, celles de la Garonne et du Gât Mort, développe des milieux humides où s'alternent des prairies à caractère bocager, des boisements de feuillus plus ou moins inondés et quelques rares cultures. Ces espaces renferment une richesse écologique importante.

Parmi les actions entreprises dans le cadre du SAGE « Vallée de la Garonne » (voir ci-après) un premier relevé cartographique des zones humides potentielles a été réalisé. Cet inventaire n'est pas exhaustif et sera complété au cours de la mise en œuvre du SAGE pour intégrer de nouvelles zones humides et également pour obtenir des informations complémentaires au cours d'inventaires menés à petites échelles avec des délimitations plus précises.

Toutefois, cet inventaire montre clairement au Sud du site d'études, le Gât Mort entouré de forêts humides et des zones humides associées pouvant remonter jusqu'à la RD 1113. Cette voie semblant former obstacle au développement de celles-ci vers le Nord.





Le site est donc localisé, à moins de 50 mètres d'une zone humide identifiée par le SAGE correspondant à la vallée du Gât Mort. Toutefois, ici aussi, les évolutions très limitées portées par la modification simplifiée n'auront aucune incidence notable sur ces zones humides.

#### b) Le SAGE « Vallée de la Garonne »

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne » a été approuvé en 21 juillet 2020. Le SAGE est constitué de 5 objectifs généraux déclinés en sous-objectifs qui visent à répondre aux enjeux identifiés pour la Vallée de la Garonne. Ils sont les suivants :

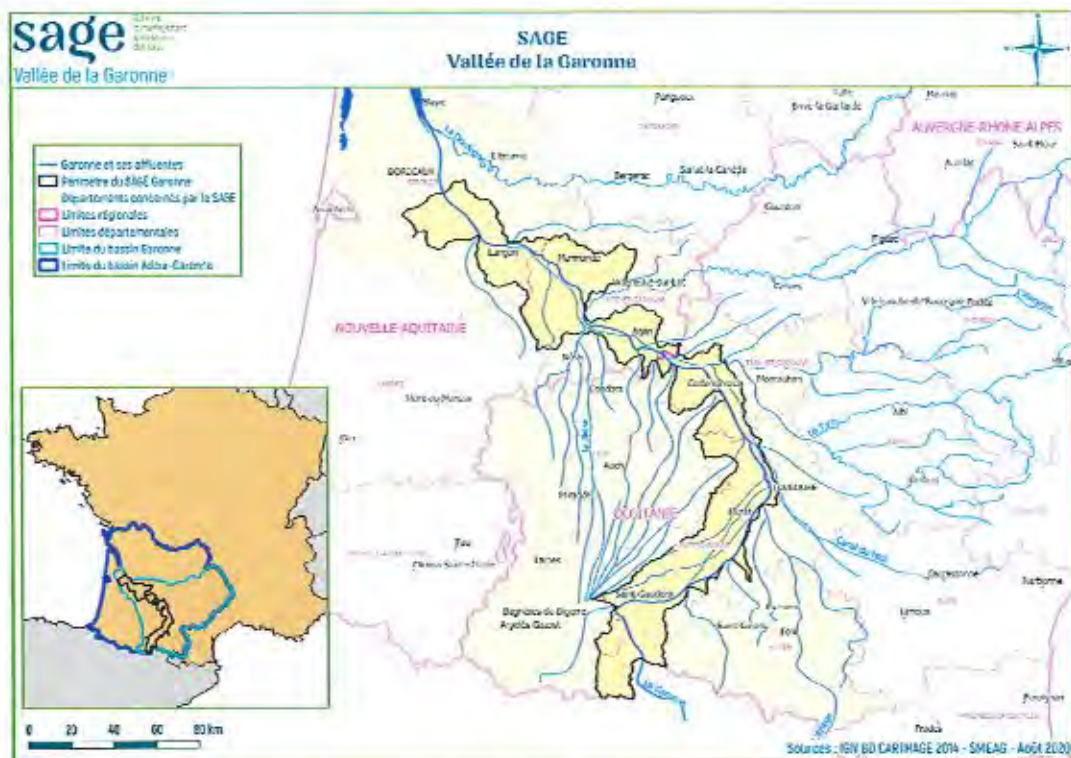
- Objectif général 1 : Restaurer des milieux aquatiques, la continuité écologique et lutter contre les pressions anthropiques ;
- Objectif général 2 : Contribuer à la résorption des déficits quantitatifs ;



- **Objectif général 3 :** Intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement ;
- **Objectif général 4 :** Communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne ;
- **Objectif général 5 :** Créer les conditions structurelles de mise en œuvre performante du sage.

À la demande de la CLE, deux règles supplémentaires ont été intégrées au SAGE via le règlement pour rendre obligatoire leur prise en compte :

- **Préserver les zones humides et la biodiversité :** une règle visant l'interdiction de destruction de zones humides ou dans certains cas (cas déroGatoires), fixe les modalités de compensation.
- **Limiter les ruissellement par temps de pluie :** une règle qui incite au traitement des eaux pluviales, au niveau local, pour limiter les impacts du ruissellements (inondations, érosion, pollution,...)



La modification simplifiée du PLU de Beautiran n'a pas pour effet de remettre en cause les objectifs du SAGE.

### c) Le SAGE « Nappes profondes de Gironde »

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » a été approuvé en 18 juin 2013. Le SAGE a pour objectif, dans son périmètre, de restaurer le « bon état » des nappes surexploitées et de garantir le maintien des autres nappes en « bon état ».

La préservation du « bon état quantitatif » ces nappes profondes impose :



- une gestion en bilan : les prélèvements cumulés à grande échelle (1 000 km<sup>2</sup> ou plus) ne doivent pas excéder, sur de longues périodes, leur capacité de renouvellement, qui est limitée,
- une gestion en pression : à une échelle locale (moins 100 km<sup>2</sup>), les prélèvements ne doivent pas provoquer une diminution de pression dans les nappes susceptibles de générer une dégradation de la ressource (changement de propriétés physico-chimiques, intrusion d'eau salée, vulnérabilité aux pollutions).

La stratégie retenue par la Commission locale de l'eau donne la priorité à :

- la réduction des pertes dans les réseaux publics de distribution d'eau potable ;
- l'exemplarité des collectivités locales, préalable indispensable à une sollicitation du grand public ;
- l'optimisation des usages domestiques par tous les Girondins ;
- la mise en service de nouvelles ressources, dites de substitution.

La modification simplifiée du PLU de Beautiran n'a pas pour effet de remettre en cause les objectifs du SAGE.

## 3.2 Le milieu naturel

### 3.2.1. Un site naturel enclavé dans le tissu urbain, mais au contact de milieux sensibles

#### 3.2.1.1. Analyse du site

Actuellement à vocation agricole et non naturelle, comme le montre le référentiel Néo-Aquitain de l'Occupation du Sol (OCS) les emprises concernées par la modification simplifiée sont identifiées par celui-ci comme des prairies. Mais, les investigations de terrains montrent un espace largement laissé à lui-même qui apparaît occasionnellement cultivé en son centre.

Plus précisément, le site apparaît au contact de zones artificialisées du type :

- Tissu urbain individuel groupé, sur ses bordures Est et Ouest et, partiellement, au Sud.
- Axes de communication (ferroviaire au Nord et routier au Sud)
- Espaces verts urbains qui correspondent aux jardins des espaces urbains.

Toutefois, même si la RD 1113 constitue une coupure non négligeable, le site est mitoyen d'espaces naturels sensibles faisant, à ce titre, l'objet de protections (voir ci-après).

Le site lui-même est une prairie. Au sol, il s'agit principalement d'un sol en friche qui semble tout de même bénéficier d'un minimum d'entretien comme le montre les différentes photos aériennes du site ci-après.



2000-2005



2006-2010



2011-2015



2018



2021

Au vu de la végétation relevée, le site lui-même appartient à l'habitat naturel des prairies mésohygrophile<sup>1</sup> thermo-atlantiques, du lit majeur des vallées, fauchée extensivement et, ici, en voie partielle d'enfrichement. Il s'agit d'un milieu assez commun en Nouvelle-Aquitaine.

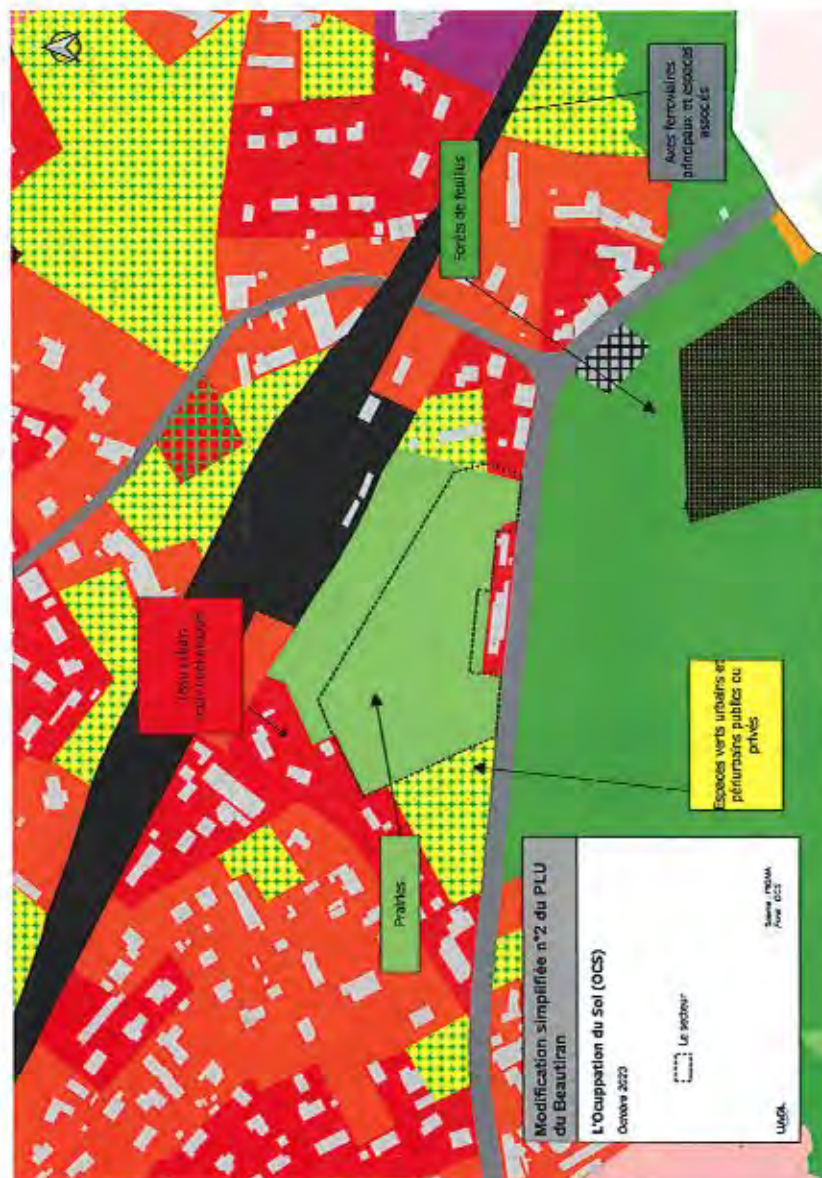
<sup>1</sup> Qualifie les végétaux qui croissent préférentiellement dans des milieux humides, mais pas inondés ou mouillés.



La végétation y est dominée par des hémicryptophytes<sup>1</sup> hautes et structurée par une diversité importante de graminées. La biomasse peut être importante.

Les principales espèces sont la Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*), l'Orge petit-seigle (*Hordeum secalinum*), le Triseté jaunissant (*Trisetum flavescens*), le Silaüs des prés (*Silaum silaus*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) et la Potentille rampante (*Potentilla reptans*).

Toutefois, la présence assez abondante du Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) et du Chardon des champs (*Cirsium arvense*) montre clairement une absence d'entretien de cette prairie et d'un début d'enrichissement.



<sup>1</sup> Plante herbacée vivace dont parties aériennes disparaissent pendant l'hiver et dont les bourgeons passent cette saison au niveau du sol ou très proche de celui-ci.





*Vue de la prairie occupant une grande partie du site*

On rappellera toutefois qu'une partie du site est d'ores et déjà occupée par des plantations agricoles.



*La mise en valeur agricole d'une partie du site*

Sur le plan faunistique, le site ne présente pas de particularités et abrite une faune largement inféodée aux milieux habités.

**En conclusion, les parcelles du site ne présentent pas un intérêt écologique significatif.**

Rappelons que la modification simplifiée n'a pas pour objet d'étendre l'urbanisation, mais uniquement de permettre à un exploitant agricole de développer son projet de cueillette maraîchère sur la commune de Beautiran. Il s'agit avant tout de reconnaître le caractère agricole de ce site, qui n'est plus réellement à vocation naturelle depuis de nombreuses années comme le montre le référentiel Néo-Aquitain de l'Occupation du Sol (OCS). Ces parcelles sont plus précisément identifiées comme prairies. Il n'y



aura donc aucune incidence significative sur son environnement naturel qui ne présente pas en lui-même une sensibilité élevée.

### 3.2.1.2. Les milieux naturels proches

Il est nécessaire de caractériser les milieux naturels proches du site d'étude en raison de forte sensibilité écologique qui ont conduit à leur protection.

Il s'agit des formations liées aux zones humides de part et d'autre du Gât Mort, immédiatement au Sud de la RD 1113.

Il s'agit d'une **Aulnaie-Frênaie alluviale non marécageuse**, qui, au droit du site d'étude, présente une largeur de l'ordre de 250 mètres. Cet habitat représente le faciès de forêt alluviale à bois durs. Les sols y sont inondés périodiquement, soit par des crues hiverno-printanières de régime océanique, soit par des remontées de la nappe phréatique ; dans tous les cas, cependant, le rabattement plus ou moins important de la nappe en période estivale permet le développement au-dessus de l'horizon réduit du gley, d'une couche suffisamment aérée qui favorise une forte activité biologique et une bonne nitrification. Deux essences se partagent la canopée de l'habitat :

- L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) : espèce héliophile et pionnière, ne dépassant pas 20 à 25 mètres et 60 à 100 ans.
- Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) : essence atteignant 150 à 200 ans et 30 mètres de hauteur.

Hormis ces deux espèces, l'Orme champêtre, l'Érable champêtre et, par pieds dispersés, le Chêne pédonculé, sont les autres essences structurant l'habitat.

La strate arbustive est souvent très diversifiée, mais présente peu de véritables caractéristiques, sauf la Viorne obier (*Viburnum opulus*) ou le Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*). On peut également rencontrer le Noisetier ou le Groseillier rouge.

Dans la strate herbacée, la Grande laïche (*Carex pendula*) et, à un moindre degré, la Laïche espacée (*Carex remota*), sont constantes et, parfois, très recouvrantes ; elles sont accompagnées par tout un cortège d'espèces à tendance nitrophile (*Urtica dioica*, *Rubus caosius*, *Glechoma hedoracea*). Ce milieu eut aussi abriter des stations importantes à l'échelle de la Gironde pour le Lycope inodé (*Lycopodiella inundata*) et l'Œillet superbe (*Dianthus superbus*).

Concernant la **faune**, le Gât Mort lui-même et ses abords relèvent d'une certaine importance dans la circulation des espèces depuis la vallée de la Garonne vers le plateau landais et accueillent des espèces remarquables bénéficiant de protections :

- Les populations de brochet (*Esox lucius*), espèce repère du PDPG33, sont encore en bon état et relèvent d'un enjeu pour la faune piscicole. La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ou l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*) et le Chabot commun (*Cottus gobio*) peuvent également fréquenter le cours d'eau.
- Parmi les odonates, on relève la présence de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*).
- Enfin, la vallée du Gât Mort fait partie de l'aire de répartition du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) et de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

### 3.2.1.3. Les protections et inventaires réglementaires

#### a) Le site Natura 2000

La commune est concernée par trois sites Natura 2000<sup>1</sup> :

- FR7200688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrac ».
- FR7200700 « La Garonne ».
- FR7200797 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats ».

Les terrains concernés par la présente modification simplifiée sont directement mitoyens du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats ». Le site est séparé de la zone Natura 2000 par la départementale n°1113. Les deux autres sites sont éloignés de plus de 1 km.

On a décrit ci-dessus les principales caractéristiques de ce site au droit des terrains concernés

Cette évolution du document d'urbanisme, qui vise simplement à mieux encadrer certaines occupations du sol ne sera pas de nature à remettre en cause le bon état de conservation de cette zone Natura 2000. De plus, étant donné la réglementation du PPRI et plus particulièrement du règlement de la zone rouge, les aménagements et l'imperméabilisation seront très limités.

En tout état de cause, les aménagements envisagés seront minimes et représenteront seulement 2% de l'emprise.

<sup>1</sup> La mise en œuvre de la Directive Européenne 92/43 du 21 mai 1992 relative à « la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage » dite Directive « Habitats », vise à maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable, des milieux naturels et des habitats d'espèces de faune ou de flore sauvages qui soient représentatifs et garants de la diversité biologique de nos territoires.

Les sites du réseau Natura 2000 sont de deux types et sont basés sur les inventaires nationaux de ZNIEFF et ZICO :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) proviennent des Sites d'Importance Communautaire en référence à la directive « Habitat ». Ils sont dénommés « Zone Spéciale de Conservation » quand ces sites passent d'un état d'inventaire (SIC) à un état réglementaire.

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) se réfèrent à la Directive Européenne « Oiseaux » et s'appuient sur les « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux ».

Les projets susceptibles d'affecter ces zonages doivent faire l'objet d'une justification, démontrant notamment que les impacts ne remettent pas en cause les objectifs de protection et conservation de ces espaces et des espèces qu'ils abritent.





### b) Les ZNIEFF

Trois Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)<sup>1</sup> sont recensées sur le territoire communal. Elles couvrent des périmètres à peu de choses semblables à ceux des zones Natura 2000 décrites ci-dessus et des milieux identiques :

- La ZNIEFF de Type 1 n° 720030076 « Habitats humides du Gât Mort aval et moyen ». Cette ZNIEFF se situe à environ 20 mètres au Sud du site. Celui-ci est séparé de la ZNIEFF par la RD 1113.

<sup>1</sup> Les ZNIEFF, lancées en 1982, sont des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

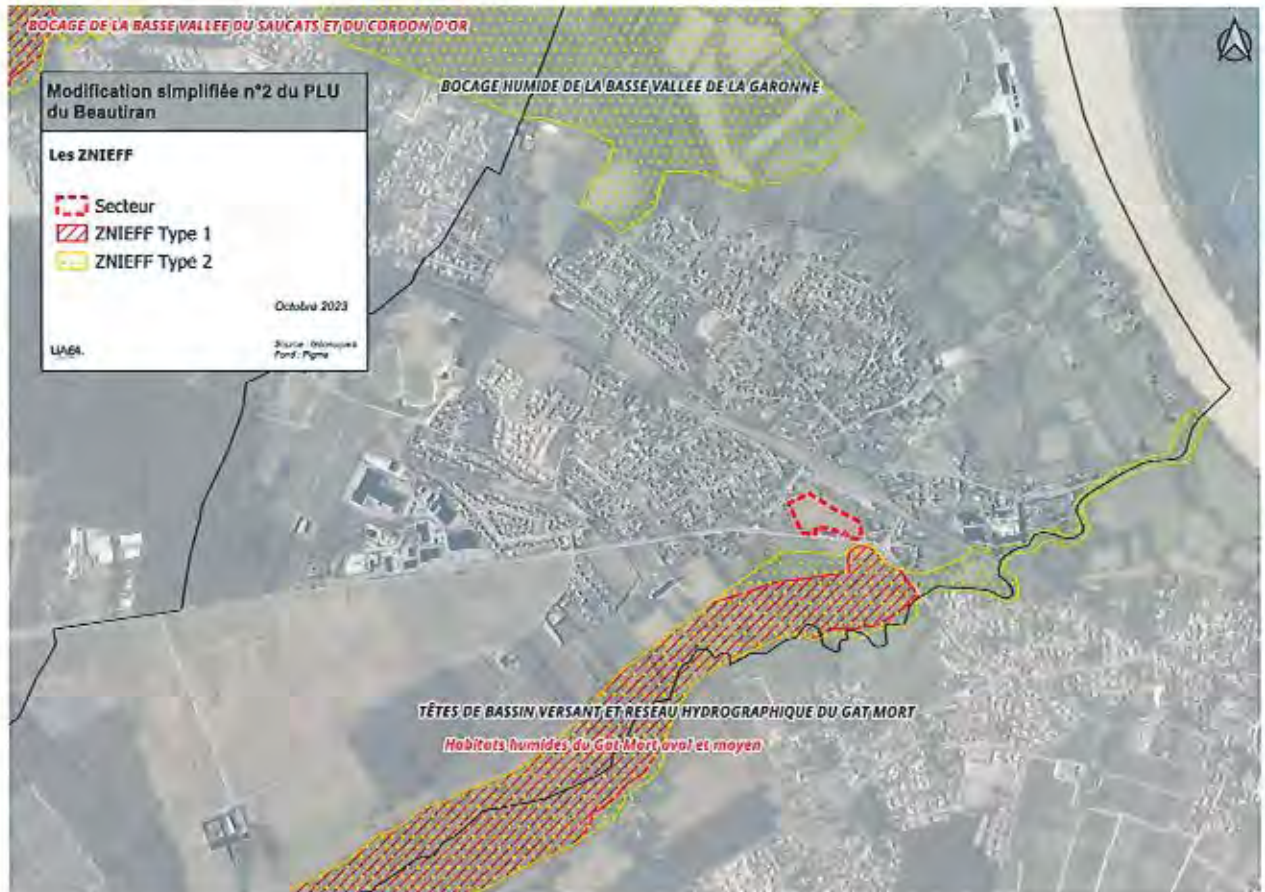
- Les ZNIEFF de type 1, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type 2, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

Les ZNIEFF révèlent la richesse d'un milieu. Elles sont un instrument d'appréciation et de sensibilisation destiné à éclairer les décisions publiques ou privées, au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices de l'environnement. Toutefois, le zonage en lui-même ne constitue pas une contrainte juridique susceptible d'interdire un aménagement en son sein.

Ces ZNIEFF n'ont aucune valeur réglementaire. Cependant, il appartient à tout aménageur et gestionnaire de veiller à ce que leurs documents d'aménagements assurent la pérennité de ces zones.



- La ZNIEFF de Type 2 n° 720001974 « Bocage humide de la basse Vallée de la Garonne ». Cette ZNIEFF est localisée à 1 km au Nord du site.
- La ZNIEFF de Type 2 n° 720030050 « Têtes de bassin versant et réseau hydrographique du Gât Mort ». Cette zone se superpose en grande partie sur la ZNIEFF de Type 1 « Habitats humides du Gât Mort aval et moyen » au Sud de la voie ferrée.



Comme pour le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », l'évolution du document d'urbanisme, qui vise simplement à mieux encadrer certaines occupations du sol n'entraînera aucune incidence nouvelle sur ces parcelles. Les aménagements ne représentent que 2% de l'emprise du projet. De plus la RD 1113 à un véritable rôle de coupure entre le site et les zones Natura 2000 et ZNIEFF de type 1 et 2.

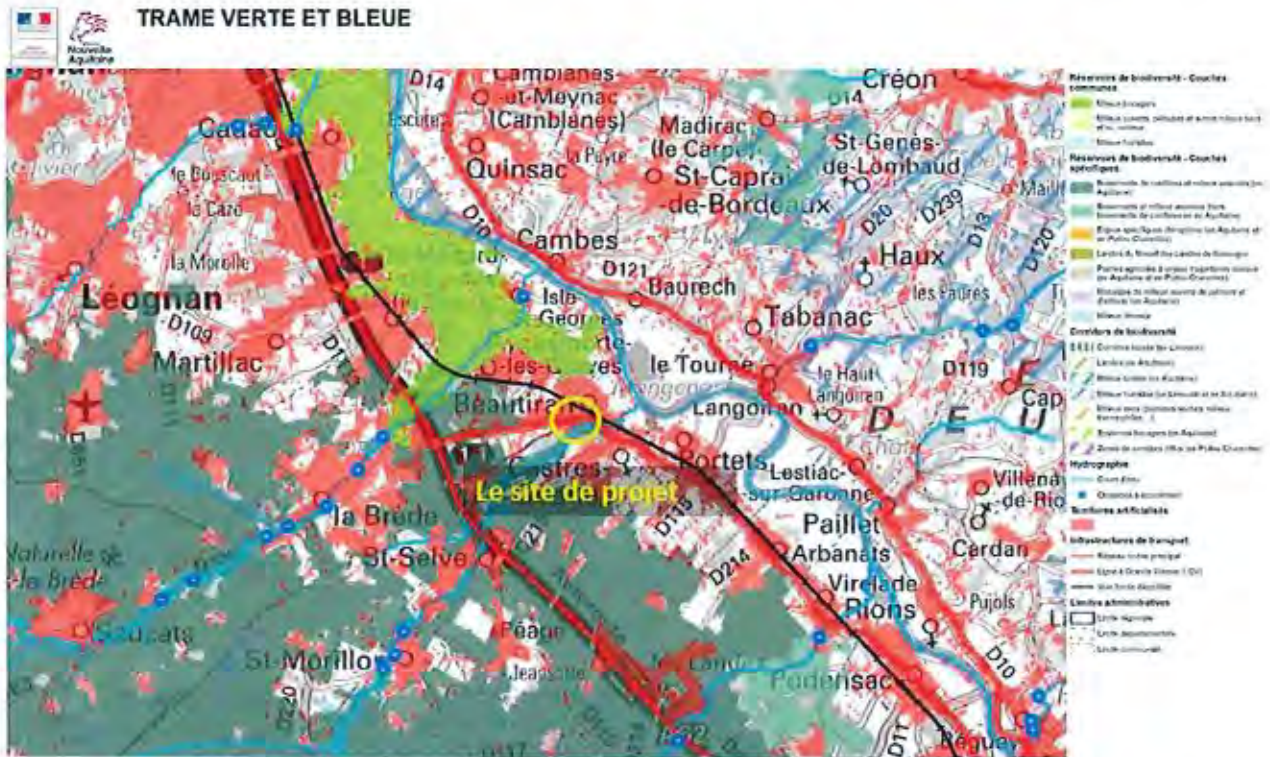
### 3.2.2. La Trame Verte et Bleue

#### 3.2.2.1. La Trame Verte et Bleue (TVB) en Nouvelle-Aquitaine » du SRADDET

L'« atlas cartographique des composantes de la Trame Verte et Bleue (TVB) en Nouvelle-



Aquitaine » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) classe la commune de Beautiran essentiellement au sein du réservoir de biodiversité correspondant à des boisements de conifères et milieux associés qui couvrent tout presque la totalité de la commune hors zones urbanisées, mais aussi dans les milieux bocagers qui occupent le Nord-Ouest de la commune. Elle est également affectée par des infrastructures de transport (RD 1113 et voie ferrée) qui constituent autant de coupures.



Le site est localisé au sein du territoire artificialisé constitué par l'enveloppe urbaine du bourg de Beautiran au contact du réservoir de biodiversité de boisements de conifères et milieux associés, au contact, d'après le SRADDET.

### 3.2.2.2. La Trame Verte et Bleue du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

Dans le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise (carte « la métropole nature »), une grande partie du territoire communal fait l'objet d'une « protection du socle agricole, naturel et forestier ». De par la présence de la Garonne et du Gât Mort, sur une grande partie du territoire, il est important de « préserver et valoriser les lils majeurs des cours d'eau ».

Une « continuité naturelle majeure » dont il convient de « maintenir et préserver la qualité écologique » traverse également le territoire communal.

Enfin, les enjeux sont d'« affirmer les qualités et les fonctionnalités des paysages de l'aire métropolitaine », par exemple en « étudiant le maintien ou la restauration de liaisons



*écologiques et paysagères* ». Il s'agit également de « *maintenir et préserver la qualité écologique des continuités naturelles majeures* ».

Le site, est identifié dans le SCoT en zone urbaine, mais au contact du lit majeur du Gât Mort à préserver et en « *lisière urbaine à structurer et valoriser au contact des paysages de l'eau* ».

Dans la mesure où la modification simplifiée ne permettra que des évolutions mineures celle-ci n'aura pas d'incidences sur cette interface avec les paysages de l'eau.



Extrait de la cartographie du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

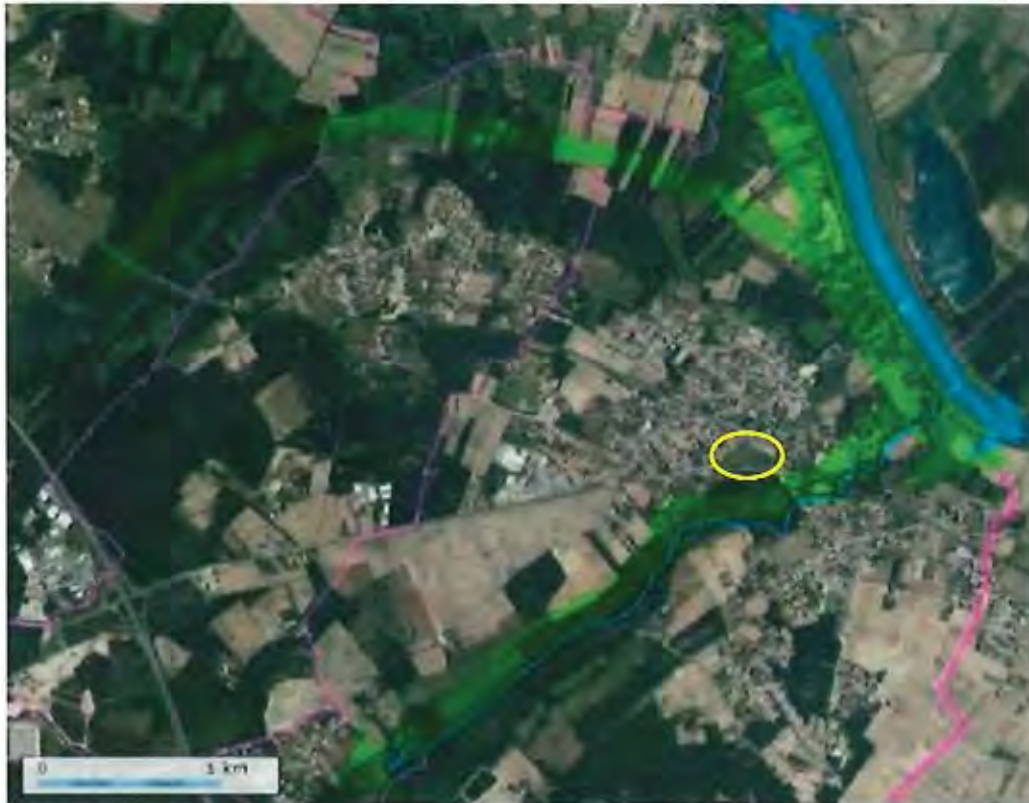
### 3.2.2.3. La Trame Verte et Bleue du PLU de Beautiran

Sur Beautiran, les trames vertes et bleues apparaissent très clairement dans le paysage communal sous la forme de milieux naturels préservés. Les trames vertes et trames bleues se superposent au niveau de la Garonne et du Gât Mort et de leurs ripisylves.

La trame verte de Beautiran s'étend au Nord du territoire sur la zone des palus, espace déjà identifié par les réseaux Natura 2000 et ZNIEFF comme un milieu naturel de qualité



pour maintenir la richesse de la biodiversité locale.



*Identification de la Trame Verte et de la Trame Bleue sur le territoire communal*

Dans ce contexte, le site se trouve à proximité du Gât Mort, identifié dans la trame vert et bleue du PLU. Les trames vertes et trames bleues se superposent au niveau de la Garonne et du Gât Mort et de leurs ripisylves.

#### **3.2.2.4. Les espaces boisés classés et autres protections prévues dans le PLU de Beautiran**

##### **a) Espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme**

La commune est concernée par l'Espace Naturel Sensible (ENS) FR4700584 « Artigues de Frayche ».



Le site est à environ 900 mètres au Sud de l'ENS « Artigues de Frayche ».

#### b) Les espaces boisés classés (EBC) :

Dans le PLU en vigueur l'objectif a été de classer en espaces boisés classés (EBC) :

- Les boisements structurants au Nord-Est de la commune, espaces naturels riches en biodiversité, leur préservation est essentielle pour maintenir les corridors écologiques.
- Les boisements en périphérie du bourg, dont l'enjeu est de préserver une transition paysagère entre l'espace agricole et le pôle urbain.
- Les ripisylves en bordure du Gât Mort.
- Les haies recensées dans la zone des palus, représentatifs de l'identité bocagère de la zone humide de Beautiran.

Cela représente au total environ 66,5 ha.



Modification simplifiée n°2 du PLU du Beauliran	
Espaces naturels sensibles	
	Secteur
Zonage	
	Espace boisé classé
Octobre 2023	
UA64	Fina - Pigna



Les évolutions permises par la présente modification simplifiée ne remettent pas en cause la protection des boisements existant par les EBC.

Aucun d'entre eux ne se trouve à proximité du secteur concerné par la modification simplifiée et les changements prévus par celle-ci ne sont pas de nature à les affecter. L'EBC le plus proche se trouve à environ 115 mètres du site.

### 3.3. Les risques naturels et technologiques

D'après le site internet « Géorisques », les risques naturels et technologiques recensés sur la commune de Beauliran sont :

- Le risque « *inondation* ».
- Le risque « *séisme* ».
- Le risque « *mouvements de terrain* »
- Le risque « *retrait-gonflement* » de sols.
- Le risque « *radon* ».
- Le risque « *pollution des sols* ».